

Image not found or type unknown



coupe et élagage arbres centenaires

Par **fantine51**, le **15/04/2011** à **16:20**

Bonjour,

Je possède une propriété avec un parc,(arbres non classés)mais en étude de PLU,en vue d'un classement.Cela fait plus d'un an que l'on me fait attendre,et on me dit qu'avec le PLU ça peut durer encore.Mes arbres occasionnent de la gêne et dangerosité chez mes voisins mitoyens,quels sont mes droits d'entretien sur des arbres centenaires mais non classés actuellement.Pouvez vous m'indiquer les dispositions à prendre afin que je puisse élaguer mes arbres en toute sécurité et légalité.Je désire vendre,pouvez vous me dire la marche à suivre.

En vous remerciant.

Cordialement